

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGDP) s'applique directement en France et dans tous les Etats membres de l'Union européenne depuis le 25 mai 2018.

L'objectif du règlement européen (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (dit Règlement général sur la protection des données – RGPD) est de redonner aux citoyens le contrôle de leurs données personnelles tout en unifiant les réglementations relatives à la protection des données de la vie privée dans l'Union européenne.

Les principes relatifs au traitement des données à respecter sont les suivants :

- Finalité : tout traitement de données à caractère personnel doit être prescrit dans le cadre d'une finalité particulière ;
- Pertinence : la collecte de ces données doit être nécessaire et adéquate au regard de la finalité.
- Conservation de données limitées dans le temps : les données personnelles doivent être impérativement conservées seulement le temps nécessaire pour l'accomplissement de l'objectif.
- Respect du droit des personnes : les personnes concernées doivent être informées de manière claire et précise des objectifs poursuivis, du caractère obligatoire ou facultatif de leurs réponses, des destinataires des données et des modalités d'exercice de leurs droits.
- Garantir la sécurité des données et empêcher notamment qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Concrètement, l'école est en train de mettre en oeuvre des actions visant à garantir les principes ci-dessus dans l'attente nous avons désactivé les articles et le blog. Nous reviendrons vers vous dans les semaines à venir pour vous informer de la politique de confidentialité mise en place.

Bien cordialement,

La Direction & L'OGEC de l'établissement